

Quand l'action du vent chasse la vase...

n° 11

LA LETTRE DU MOULIN HUBERT



**Dans ce
numéro :**
**Rencontre
avec notre AMO**

<i>L'interview de l'AMO</i>	p. 2
<i>Notre site internet</i>	p. 3
<i>Revue de presse</i>	p. 4
<i>La vie de l'AMAR</i>	p. 4
<i>Appel à candidature</i>	p. 4

L'INTERVIEW DE L'AMO

Pascal Asselin est le président de Asselin Economistes©, l'entreprise que notre association a retenue comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le 3 juin, il était à Rochefort pour rencontrer le Conseil d'Administration de l'AMAR. Ce fut l'occasion d'une interview.



- *Pascal Asselin, qui êtes vous ?*

Je suis né le 18 novembre 1964 à Thouars, fils d'un charpentier compagnon du tour de France. Issu du milieu de la construction, j'ai pu, durant mes études, travailler chez un vérificateur des monuments historiques et nationaux dans la Vienne. C'est dès cette période de formation que j'ai pris conscience que l'économie dans les métiers du patrimoine était une spécialité à part entière. J'ai donc continué dans cette voie, en passant le concours des vérificateurs des monuments historiques et nationaux. Et c'est fort de ce concours que je me suis installé à mon compte en région parisienne. Ce statut a aujourd'hui disparu mais j'en ai gardé l'expérience. J'ai travaillé sur des projets emblématiques comme la cathédrale de Chartres, le chantier de couverture du Panthéon, la cathédrale de Tournai classée au patrimoine Unesco ; deux fois par an, je suis sur le site d'Angkor au Cambodge pour des expertises économiques. Je suis reconnu comme expert en matière d'évaluation économique des chantiers patrimoniaux, spécialiste des montages « moutons à 5 pattes ». Je suis enfin, à mes heures perdues, le président de l'Union Nationale des Economies de la Construction (8500 entreprises en France).

- *Un AMO c'est quoi ?*

C'est celui qui permet de traduire les besoins de son client. Un client qui désire lancer un chantier a son langage à lui. Il ne connaît pas nécessairement la terminologie du bâtiment, parce qu'il ne va construire qu'une seule fois dans sa vie. Par exemple, un maire qui construit une école ne va le faire qu'une fois dans son mandat, et plutôt que de monter le service ad hoc, il va faire appel à un spécialiste, l'AMO.

Si mon client est une association qui veut construire un moulin, c'est à moi de mettre en conformité ses besoins avec les entreprises et encadrer ces besoins tout au long du projet. L'intervention de l'AMO peut être ponctuelle ou de long terme.

- *Comment êtes vous parvenu jusqu'à Rochefort ?*

Je connais la ville de Rochefort depuis que je suis petit. Je suis venu visiter la Corderie bien avant l'Hermione. Récemment, j'ai été appelé à répondre à l'appel d'offre proposé par l'AMAR. Tout se fait pas étapes ; je progresse au fil des étapes proposées par l'association. Si le projet s'arrête, j'arrêterai, tout cela est très souple et transparent.

- *Avez-vous un calendrier prévisionnel ?*

La première partie du contrat a été effectuée, c'est-à-dire la rédaction du programme et les différentes propositions pour l'association sur les choix stratégiques de reconstruction du moulin. Durant la première phase, quand en 2018 on a confié aux élèves ingénieurs de l'ENSAM une réflexion sur les aspects techniques du moulin, c'est la société Asselin Economistes qui a établi la convention de stage pour faire les approches. Les résultats obtenus confirment la possibilité de produire assez d'énergie pour tirer un bateau racleur, et même pour d'autres besoins en énergie au sein de l'Arsenal... Passé cette étape, nous allons pouvoir attaquer la deuxième phase : la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en compétition de plusieurs équipes de conception/réalisation. Tout cela se fera en parallèle avec la levée des contraintes réglementaires habituelles (urbanisme, etc). Quand enfin les barrières administratives seront franchies, il faudra s'attaquer à la question du mécénat. Si on résume la procédure : nous allons écrire cet été la réglementation de la consultation pour définir l'appel d'offre. Cet appel d'offre devra être rendu public à l'automne. Il y aura ensuite la rédaction d'une règle du jeu pour le « concours en loge ». En effet, après le dépôt des dossiers, certaines équipes seront choisies et retenues en fonction de leurs capacités techniques. Avec ces équipes restantes, nous allons innover avec cette idée de concours en loge : sur un temps très restreint, les membres de chaque équipe devront produire des esquisses du moulin. La troisième et dernière étape consistera à exploiter l'appel d'offre et mettre en action les équipes. Pour répondre à l'appel d'offre, l'équipe conception/réalisation devra comporter un architecte pour le moulin, un architecte naval pour le bateau, un ingénieur pour la mécanique du moulin, et un

ingénieur pour la structure. La difficulté c'est de trouver une équipe capable de réaliser en même temps toutes ces ambitions.

- Quels sont pour vous les atouts et avantages de ce projet ?

Il est assez rare de disposer d'un projet dans lequel on peut répondre simultanément à une problématique industrielle, environnementale, patrimoniale et touristique. Ce projet permet d'associer ces 4 grands thèmes. C'est en soi peu commun, je n'ai jamais rien vu de similaire. Sur le moyen et le long terme, on peut imaginer un retour sur investissement. On peut aussi avoir une empreinte carbone positive ! Imaginons une architecture bois qui produit de l'énergie ; ce serait vraiment révolutionnaire ! Cherchons un inconvénient ?! Je n'en vois pas. Selon mes calculs, ce peut être rentable à 35 ans, avec un emprunt global. Si on a des donateurs, alors le retour sur investissement sera encore plus rapide.

- Et quel est votre sentiment à titre personnel ?

J'ai reçu un excellent accueil de l'AMAR. Je suis surpris par la vitalité de l'association. Il est rare de voir une association qui grandit aussi vite. Le cheminement est le bon ; ce n'est pas le financier qui guide mais le sens du bien commun : la meilleure preuve, c'est qu'on a commencé par prendre des stagiaires. Je rebondirai

sur ce que j'ai dit au départ, les 4 atouts que j'ai énoncés doivent permettre d'aboutir et je ne vois pas ce qui pourrait empêcher ce projet d'aboutir. Il s'inscrit parfaitement dans le projet Arsenal des Mers et le jardin des Retours. Ce projet ne demande qu'à retourner dans son biotope d'origine. Ce n'est pas qu'un moulin, c'est le phare du projet Grand Arsenal.

- Et vous Pierre Gras : quel est l'avis du Président, pourquoi avoir pris un AMO ?

C'est un choix inspiré des leçons de l'expérience de l'Hermione où nous avons avancé à tâtons, en découvrant à chaque fois quels étaient les coûts et les délais. Il faut aussi tenir compte du contexte financier actuel qui pousse les collectivités à la prudence. Nous avons donc dû inventer une autre manière de faire. Fin 2017, j'ai contacté François Asselin, avec qui j'avais l'expérience de l'Hermione pour lui demander comment faire pour que l'association puisse maîtriser le projet. C'est F. Asselin qui nous a orienté vers le choix d'un AMO. Suite à un premier appel d'offre, quatre sociétés ont répondu dont la SEMDAS (avec qui Asselin économistes avait proposé un partenariat). C'est la meilleure proposition qui a été retenue. Notre objectif désormais c'est d'avoir une équipe conception/réalisation qui elle, s'engagera sur le coût et les délais de réalisation.

NOTRE SITE INTERNET

Depuis le 15 septembre, notre association dispose de son propre site internet :

moulin-arsenal.fr

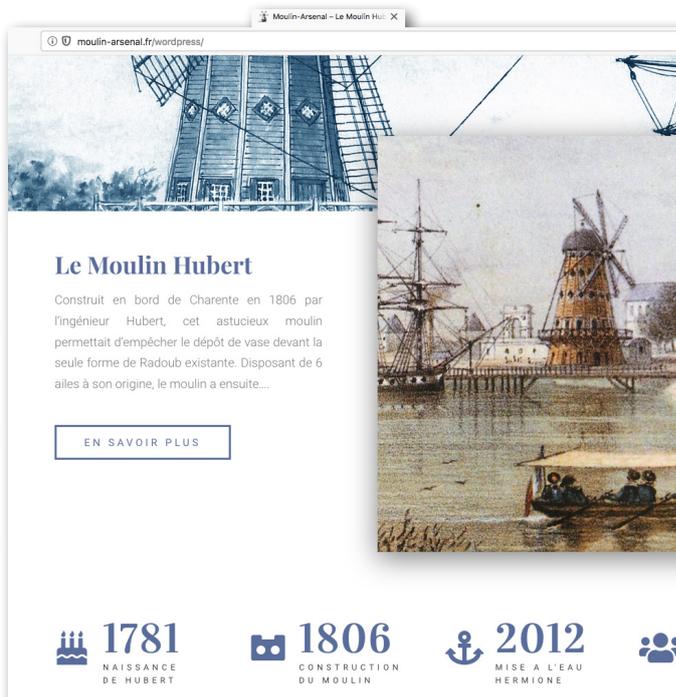
Ce site vitrine permettra de nous faire connaître auprès des visiteurs, touristes ou simples curieux de la toile. On y trouve tous les renseignements sur l'association, son histoire, le moulin Hubert et son inventeur.

Le site doit surtout faciliter l'adhésion de nouveaux membres et le renouvellement des cotisations annuelles. Il est désormais possible de payer en ligne son adhésion et bientôt de faire un don, grâce au service *HelloAsso*. (Ce système de paiement sécurisé est non lucratif, c'est pourquoi il propose, au moment du règlement de la cotisation, de verser un soutien financier de 3 euros 50. Cette dernière contribution n'est bien sûr pas obligatoire.)

Le site de l'AMAR n'a pas pour fonction de rendre compte de l'actualité ; ce rôle étant dévolu à notre page Facebook, dont le site reproduit les dernières publications. On trouve sur *moulin-arsenal.fr* un contenu institutionnel, comme l'ensemble des *Lettres du Moulin* ou en ce moment les documents officiels de l'appel d'offre.

Dernier avantage de notre site, il héberge sa propre messagerie: c'est pourquoi notre adresse a changé. Ecrivez nous désormais sur :

contact@moulin-arsenal.fr



Le Moulin Hubert

Construit en bord de Charente en 1806 par l'ingénieur Hubert, cet astucieux moulin permettait d'empêcher le dépôt de vase devant la seule forme de Radoub existante. Disposant de 6 ailes à son origine, le moulin a ensuite...

EN SAVOIR PLUS

1781
NAISSANCE
DE HUBERT

1806
CONSTRUCTION
DU MOULIN

2012
MISE A L'EAU
HERMIONE

La reconstruction du moulin est « faisable »

ARSENAL Les services de l'État ont listé les contraintes qui pèsent sur le projet de reconstruction du moulin Hubert. Il n'y a pas d'obstacle rédhibitoire selon Pierre Gras

David Briand
d.briand@sudouest.fr

« On sait quelles sont les contraintes à respecter dans un site très classé. » Trois mois après avoir été sollicité par Pierre Gras, président de l'Amar (Association du moulin de l'arsenal de Rochefort), et par l'Agglomération Rochefort Océan, la sous-préfecture de Rochefort a répondu le 17 mai dernier dans un courrier recensant les obligations réglementaires, juridiques et techniques entourant la reconstruction du moulin Hubert.

Les 880 adhérents de la jeune association créée en septembre 2016 ont pu découvrir un compte rendu succinct dans la dernière lettre du moulin Hubert, diffusée voilà quelques jours. Que faut-il retenir de la possibilité de rebâtir ce moulin qui a existé durant une partie du XIX^e siècle pour désenvaser l'entrée de la forme de radoub ?

Des obligations à respecter

« Le projet est faisable », assure Pierre Gras. Si huit contraintes ont été listées, la première urgence concerne le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), un document d'urbanisme pointu actuellement en cours d'élaboration. « Nous allons nous rapprocher du service d'urbanisme de la ville et du maire », indique le président de l'Amar.

On sait déjà que le moulin ne pourra pas être rebâti dans les « cônes de vue » de l'architecte paysagiste du jardin des retours, Bernard Lassus. C'est-à-dire que le moulin ne pourra pas s'insérer dans des perspectives de vue entre le jardin de la Marine et la Cha-



Le site d'implantation (à gauche) ne sera pas visible de la Corderie royale. PHOTO ARCHIVES D. B.

La hauteur du moulin est aussi à prendre en considération

rière un bosquet. Il sera donc invisible depuis la Corderie royale.

De même, il est interdit de reconstruire à l'identique le moulin en bois, en vertu de la doctrine qui prévaut en matière d'architecture : en l'absence de vestiges, il n'est pas possible de restituer le même monument (cela s'appelle le principe d'anastolose). En revanche, « le dispositif de bateau rad-

rente. Le projet est dans les clous, puisque l'emplacement défini se situe devant l'entrée des deux formes de radoub, der-

Un cahier des charges

La hauteur du moulin est aussi à prendre en considération pour respecter le site classé de l'estuaire de la Charente et le passage de l'arsenal. Pierre Gras s'engage déjà à ce qu'il ne dépasse pas la hauteur des mâts de l'aire des gréments (28,60 mètres auxquels il faut ajouter les deux mètres de hauteur du blockhaus). À noter, en guise de comparaison, que la hauteur des ailes à la verticale du moulin original atteignait les 30 mètres.

La sous-préfecture invite l'Amar à articuler ce projet avec celui de

l'arsenal des mers en cours, qui est piloté par la Caro.

Fort de cette analyse des services de l'État, l'Amar prépare avec son AMPO (l'assistant à maîtrise d'ouvrage), Pascal Asselin, la rédaction d'un cahier des charges (intégrant ces contraintes) pour lancer un appel d'offres, afin de choisir une équipe de conception réalisation.

« Et contractualiser avec un partenaire unique », souligne Pierre Gras. Les postulants devront fournir une esquisse du moulin ainsi que le coût des études prévues nécessaires pour déterminer le coût total du projet et son délai de réalisation. Il sera alors temps de trouver des mécènes pour financer cette opération.

La vie de L'AMAR

Au Conseil d'Administration :

Marie-Christine Farenc, pour des raisons personnelles liées à son emploi, a démissionné du conseil d'administration. Il a alors semblé judicieux que Charlotte Drahé, administratrice du Musée National de la Marine (siège de notre association), puisse lui succéder. Ce qu'elle a accepté.

Sans attendre la prochaine Assemblée Générale, nous l'avons accueillie au sein de la réunion de bureau qui a eu lieu le 9 septembre 2019.

Adhérents :

Nous allons bientôt atteindre les mille adhérents !!!

Soutiens de la première heure qui avez porté notre projet et n'avez pas renouvelé votre adhésion en 2019, votre aide nous est plus que jamais nécessaire pour permettre sa réalisation. Le nouveau site de l'AMAR vous permet désormais d'adhérer et de payer votre cotisation en ligne !

Vous pouvez également faire un don défiscalisé à L'AMAR, dès maintenant, par le biais de la Fondation Arts et Métiers.

APPEL À CANDIDATURE

Nous avons démontré la faisabilité technique de notre projet par les travaux que nous avons conduits, avec le soutien de la Fondation Arts et Métiers, la Fédération des Moulins de France, l'Institut du Littoral et de l'Environnement de La Rochelle. Le courrier du sous-préfet de l'arrondissement de Rochefort (voir *Lettre du Moulin Hubert* n°10) nous permet de savoir ce que nous devons intégrer dans la lettre de consultation qui nous permettra de choisir une équipe conception/réalisation (entreprise, architectes, ingénieurs), afin de contractualiser avec un partenaire unique la réalisation du projet avec ses deux composantes : moulin et bateau radclur. C'est ainsi que nous avons pu définir les conditions techniques et administratives qui nous ont permis, avec notre AMO la société Asselin Economistes, de lancer un appel à candidatures.

La date limite de réception des candidatures est le 15 novembre 2019 avant 12h00.

L'avis d'appel public à la concurrence et la lettre de consultation sont publiés dans le site de L'AMAR :

moulin-arsenal.fr

Association du Moulin de l'Arsenal de Rochefort

**Musée National de la Marine
1, place de La Gallissonnière
17300 ROCHEFORT**

Email : contact@moulin-arsenal.fr

Responsable de publication : Pierre Gras
Conception graphique : Rémi Letrou

septembre 2019